

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-027

1- Code d'identification unique du produit type : MW - EN13950

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011 :

ROCKPLAK (voir étiquette produit)

3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Construction générale de bâtiments (ThIB)

4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5 du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France SAS - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable

6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 :

AVCP système 3 pour les différentes caractéristiques

7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB (Organisme Notifié n°0679), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : non applicable

9- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
	ROCKPLAK	
Réaction au feu (pour les situations d'exposition)	A2-s1,d0	NF EN 13950 : 2005
Perméabilité à la vapeur d'eau (pour la maîtrise de la diffusion de l'humidité)	Perméance sans pare-vapeur P1	
Résistance à la flexion	CONFORME	
*Résistance aux chocs	*	
*Isolation aux bruits aériens directs (dans les conditions d'utilisation finale)	*	
*Absorption acoustique (dans les conditions d'utilisation finale)	*	
Résistance thermique (m2.K/W) par ép **	1,40 ép 13+48+13 mm	

*NOTE Ces caractéristiques dépendent du système et seront fournies dans la documentation du fabricant en fonction de l'usage prévu.

** Voir étiquette résistance déclarée/épaisseur

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Thibaut Van Den Berghe
RW-LAT Marketing and Development Director

A Paris, le 16 juillet 2013


ROCKWOOL FRANCE S.A.S.
111 RUE DU CHATEAU DES RENTERS
75013 PARIS